

**Nombres de délégués -**  
 Afférents au Conseil : 49  
 - En exercice : 49  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 37  
 Votes exprimés : 37  
 POUR : 37  
 CONTRE : 0  
 Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
 6 septembre 2022  
Date d'affichage :  
 6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
 des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents :** Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

**Absents excusés :** Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

**Absents :** Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

**Secrétaire de séance :** Bruno CHARMET -

Objet de la délibération

**BUDGET ECOLES**  
**DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire d'effectuer des modifications budgétaires afin d'inscrire les crédits nécessaires pour le remplacement du sèche-linge du groupe scolaire de NOYERS SUR SEREIN, l'acquisition d'une climatisation pour le bungalow de JOUX LA VILLE, le remplacement de l'armoire froide de GUILLON et le remboursement des frais de personnel de la commune de JOUX LA VILLE qui intervient dans le cadre de la convention de prestations de services :

Dépenses de fonctionnement

Article 6217 – Personnel affecté par la commune membre du GFP	+ 1 800 €
Article 62875 – Participations aux communes membres du GFP	- 1 800 €
Article 023 – Virement de la section de fonctionnement	+ 3 310 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 310 €</b>

Recettes de fonctionnement

Article 70875 – Remboursement frais par communes membres GFP	+ 3 310 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 310 €</b>

Dépenses d'investissement

Article 2313 - Constructions	- 540 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 4 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4 060 €</b>

Recettes d'investissement

Article 10222 – FCTVA	+ 750 €
Article 021 – Virement à la section d'investissement	+ 3 310 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4 060 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget écoles comme proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
 Bruno CHARMET




Le Président,  
 Xavier COURTOIS



Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com